



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## vaccinations

Question écrite n° 45495

### Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur le problème posé depuis plusieurs mois par la non-disponibilité courante, en pharmacie, du vaccin du BCG, pourtant nécessaire aux enfants en bas âge et de surcroît obligatoire pour ces derniers lorsqu'ils sont en crèche ou lorsqu'ils rentrent à l'école maternelle. Aussi, elle lui demande quelles mesures il entend prendre pour remédier à ce problème immédiat et d'une manière générale, si à l'instar de la plupart des pays européens qui ne le pratiquent plus, il envisage d'étudier la possibilité de supprimer ce vaccin.

### Texte de la réponse

La vaccination généralisée des enfants avant leur entrée en collectivité permet aujourd'hui d'éviter 800 cas de tuberculose chaque année, dont au moins 16 cas de formes graves (comme les méningites). Ce résultat est obtenu grâce à une couverture vaccinale actuelle à 95 % des enfants de 6 ans. Depuis la suppression du vaccin Monovax, qui s'administrait au moyen d'une bague par multipuncture, la vaccination contre la tuberculose se pratique désormais par injection intradermique, pratique qui prévaut dans tous les autres pays européens. L'injection intradermique rend effectivement la vaccination, notamment des enfants en bas âge, un peu plus contraignante et comporte un risque plus important de réaction locale cutanée. Le directeur général de la santé a saisi le 18 janvier 2007 le Conseil supérieur d'hygiène publique de France (CSHPF) afin qu'il lui indique les modalités de mise en oeuvre des nouvelles recommandations issues du travail de la commission d'audition publique sur la vaccination BCG. Sous la présidence de la Société française de santé publique (SFSP), cette commission, composée de 19 membres d'horizon divers, a émis des recommandations le 18 janvier 2007 en faveur de la suppression de l'obligation vaccinale. Elle préconise de cibler les vaccinations et propose des critères prenant en compte les niveaux de risques d'exposition de la population au bacille de Koch. En Guyane, l'obligation de vaccination serait maintenue. Le CSHPF s'est prononcé favorablement sur les recommandations de la SFSP le 9 mars 2007. Ainsi la stratégie d'actions prioritaires contre la tuberculose du ministère de la santé et des solidarités, qui sera publiée au cours du premier semestre 2007, prendra en compte ces nouveaux éléments.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Aurillac](#)

**Circonscription :** Paris (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45495

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé et solidarités (II)

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le** : 3 août 2004, page 6002

**Réponse publiée le** : 17 avril 2007, page 3840